# Séance du mardi 14 décembre 2010 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

**Présents** : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GUIMET Nicolas, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, SCHMITT Lionel, THABUIS Bruno, VIAL Jean Claude.
**Absent excusé** : GOLINELLI Joëlle (pouvoir Jean Claude VIAL).
**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8.12.2010.
**Nombre de conseillers** : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 13.

A l'ouverture de la séance, les conseillers municipaux observent une minute de silence en mémoire de Fabienne MOREL, décédée le 6.11.2010. Puis Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour de la réunion un point supplémentaire qui concerne l'attribution d'une subvention à Arthaz Entraide pour la construction d'une école à Haïti. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point à la réunion. Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

## 1- Attribution d'une subvention à Arthaz Entraide pour la construction d'une école à Haïti

**Monsieur le Maire informe** l'assemblée que suite au conseil municipal en date du 19 octobre, attribuant une subvention de principe à l'association Arthaz Entraide pour ce projet humanitaire, il convient de concrétiser celle-ci par une délibération.

**Vu** le dossier fourni par l'association Arthaz Entraide relative à la construction de l'école de Léogâne en Haïti et l'engagement de la commune à participer financièrement à ce projet,
**Vu** l'avancée des travaux,

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer une subvention de 2.500 euros à l'association Arthaz Entraide pour la construction de l'école Léogâne à Haïti.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

## 2- Décision modificative N°2– Budget Eau 2010

**Monsieur Le Maire expose** que suite à des dépenses imprévues lors du vote du budget eau (augmentation de la consommation en eau qui entraîne une hausse de la part assainissement à reverser au Syndicat de Bellecombe), il convient de procéder au virements de crédits suivants sur le budget eau 2010.

| **OBJET DES DEPENSES** | **Diminution sur crédits déjà alloués** | | **Augmentation des crédits** | |
|---|---|---|---|---|
| | **Chapitre et article** | **Sommes** | **Chapitre et article** | **Sommes** |
| *023 – Virement section d'investissement* | 023 | - 11.000,00 | | |
| *6378- Autres taxes et redevances* | | | 6378 | + 11.000,00 |
| ***Total*** | **- 11.000,00 €** | | **+ 11.000,00 €** | |

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants,
**Vu** la délibération en date du 6 avril 2010 adoptant le budget primitif eau de la commune,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative N°2 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

## 3- Election complémentaire délégué communauté de communes et SM3A

Suite au décès de Fabienne MOREL, déléguée suppléante à la communauté de communes Arve et Salève, ainsi que déléguée titulaire au SM3A, il convient de procéder à l'élection complémentaire de nouveaux délégués.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération N°4 du 21 mars 2008 désignant les délégués à la communauté de communes Arve et Salève;

**Le conseil municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE :**

  - Monsieur Jean-Claude VIAL délégué suppléant à la communauté de communes Arve et Salève ;
  - Monsieur Alain CIABATTINI délégué titulaire au SM3A.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

## 4- Election complémentaire membre titulaire Centre Communal d'Action Sociale

Suite au décès de Fabienne MOREL, membre au centre communal d'action sociale de la commune, il convient de procéder à l'élection complémentaire d'un nouveau membre au conseil d'administration.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération N° 5 du 1er avril 2008 désignant les membres au centre communal d'action sociale ;

**Le conseil municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** Madame Marie-Claire GOBET, membre du conseil d'administration du CCAS d'Arthaz.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

## 5- Extension du groupe scolaire : demande de subvention au titre des réserves parlementaires

**Monsieur le Maire informe** l'assemblée qu'une demande de subvention peut-être déposée pour les travaux d'extension du groupe scolaire auprès du sénateur Monsieur Jean Claude Carle dans le cadre de la réserve parlementaire. Cette réserve est une subvention exceptionnelle attribuée aux collectivités territoriales. Elle est accordée sur décision du Ministre de l'Intérieur ou sur proposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

**Vu** la délibération n°2 en date du 4 mai 2010 adoptant le projet d'extension du groupe scolaire pour un montant hors chauffage de 1.452.636,76 euros HT,
**Vu** le plan de financement prévisionnel,

**Le conseil municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur Le Maire** à déposer une demande de subvention pour l'année 2011 auprès de Monsieur Jean-Claude CARLE, sénateur de la Haute-Savoie, au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

## 6- Mise en place nouveau chauffage groupe scolaire : demande de subvention au titre des réserves parlementaires

**Monsieur le Maire informe** l'assemblée qu'une demande de subvention peut-être déposée pour la mise en place d'un nouveau chauffage au groupe scolaire auprès du sénateur Monsieur Jean-Paul AMOUDRY dans le cadre de la réserve parlementaire. Il rappelle que cette réserve est une subvention exceptionnelle attribuée aux collectivités territoriales. Elle est accordée sur décision du Ministre de l'Intérieur ou sur proposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

**Vu** la délibération n°2 en date du 4 mai 2010 adoptant le projet d'extension du groupe scolaire et plus particulièrement de la mise en place du nouveau chauffage pour un montant de 154.263, 10 euros HT,
**Vu** le plan de financement prévisionnel,

**Le conseil municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur Le Maire** à déposer une demande de subvention pour l'année 2011 auprès de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY, sénateur de la Haute-Savoie, au titre de la réserve parlementaire pour la mise en place d'un nouveau chauffage au groupe scolaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

## 7- Renouvellement convention UFOVAL

**Vu** la délibération du 6 avril 2001 fixant les termes initiaux de la convention entre la Commune et la Fédération UFOVAL afin de favoriser le départ des enfants domiciliés sur Arthaz Pont Notre Dame en centres de vacances ;

**Vu** les délibérations des années suivantes décidant de reporter ladite convention ;

**Vu** le courrier de la Fédération UFOVAL en date du 26.10.2010, sollicitant le renouvellement de la convention avec proposition d'augmenter la participation communale à 2,90€ / jour / enfant, au lieu de 2,85 euros actuellement ;

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler la convention avec la fédération UFOVAL pour l'année 2011, et de porter la participation de la Commune à 2,90 euros par jour et par enfant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

## 8- Point sur les projets en cours

- **Ecole** : le chantier est déjà bien avancé, une réunion de la commission bâtiment et scolaire aura lieu le mardi 21 décembre prochain afin de faire un point sur les ajustements techniques.
- **PLU :** le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Une réunion de la commission avec les personnes publiques associées aura lieu le lundi 10 janvier 2011 afin de travailler sur les modifications demandées.
- **Projet centre intergénérationnel** : le projet de compromis de vente est en cours de rédaction chez Maître Andrier, notaire à Annemasse. Une attention particulière sera portée sur le droit de préemption urbain.

## 9- Rapport des commissions

- **Animations :** un thé dansant sera organisé dans le courant du 1er trimestre 2011. La commission travaille également sur l'organisation de la fête des mères 2011.
- **SM3A :** les conclusions de l'étude sur l'effondrement du plateau des Golliets démontre un risque réel d'effondrement du plateau à terme, mais pas dans l'immédiat. En conséquence, le SM3A prendra à sa charge les travaux de consolidation qui sont estimés à 250.000 euros.
- **CCAS** : un publicitaire a été engagé afin de changer le logo ainsi que le nom de la communauté de communes et le site internet sera restructuré. Un point est fait sur les subventions accordées au Fisac et une information est donnée sur une future demande de subvention du groupement anti-grêle suite au changement de réglementation des fusées. Pour ce qui concerne la commission ordures ménagères, Monsieur Bruno Thabuis fait un point sur la dernière réunion qui portait sur la rénovation de la déchetterie de Reignier et une étude sur l'installation de containers semi-enterrés.
- **ARC** : Monsieur Le Maire fait un point sur l'actualité intercommunale et transfrontalière ainsi que sur les fonds frontaliers dont une partie actuellement conservée par l'Etat suisse pourrait être consacrée aux projets transfrontaliers tels que le CEVA.

## 10- Informations et questions diverses

- **Archives** : afin de terminer notamment l'archivage des certificats d'urbanisme, le conseil municipal donne son accord pour l'intervention de l'archiviste départemental pour un coût de 3.476 euros TTC.
- **Vœux du maire 2011** : ils auront lieu le samedi 8 janvier à 19h30 à la salle communale, l'heure ayant été décalée en fonction des vœux des autres communes d'Arve et Salève.